Mayotte : un tiers de la population est immigrée clandestine

21/12/2012 à 0h54

- Le “visa Balladur”, qui encadre strictement la circulation entre Mayotte et les îles voisines des Comores, est maintenu mais pourrait être assoupli dans certains cas, ont indiqué mardi les ministères des Outre-mer, de l’Intérieur et des Affaires étrangères.

C’était l’une des propositions du conseiller d’Etat Alain Christnacht, qui s’est rendu à Mayotte en août, afin d’élaborer des recommandations pour enrayer l’immigration irrégulière massive, qui occasionne régulièrement des drames lors de naufrages d’embarcations de fortune.
Parmi les orientations retenues pour la “prévention et la lutte contre l’immigration irrégulière”, le visa institué en 1995 “ne peut qu’être maintenu pour les ressortissants de l’Union des Comores dans les circonstances actuelles”, écrivent les trois ministères dans un communiqué commun. “Des assouplissements seront toutefois étudiés pour certains demandeurs, notamment pour motif sanitaire ou d’affaires”, précise le texte.
A Mayotte, environ un tiers de la population serait immigrée clandestine, dont 90% d’origine comorienne. Située à 70 km d’Anjouan, la plus proche des îles comoriennes, Mayotte a été en 2012 le théâtre d’au moins six naufrages, dans lesquels plus de 30 personnes sont mortes et plus de 60 portées disparues.
Mayotte a reconduit pas moins de 26.000 clandestins en 2010 et 21.000 en 2011, soit environ 10% de sa population. Et selon un rapport sénatorial, **“40% des personnes reconduites recommencent” la traversée.**

Source